

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-patrie

REGION DE L'EXTREME-NORD

DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI

COMMUNE DE DARAK

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work- Fatherland

FAR-NORTH REGION

LOGONE AND CHARI DIVISION

DARAK COUNCIL

INTERNAL TENDER'S BOARD

TENDER NOTICE
OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 015 /ONIT/DARAK-C/ITBTB/2025

Project Owner : MINEPIA
Contract Authority: Mayor of DARAK
TB: Internal Tender's Board of DARAK
of 31/01/2025

Subject of the Invitation to tender construction d'une aire d'abattage à Darak Ile, in DARAK council Logone and Chari Division, Far North Region.

1. Subject of the invitation to tender

Within the framework of Public Investment Budget 2025, then Contract Authority hereby launches an open national invitation to tender for the construction of aire d'abattage at darak ile , in darak council Logone and Chari Division, Far North Region.

2. Nature of works

The works subject of this contract includes is describe in the estimated and quantitative quote.

3. Tranches/Allotment

The works are subdivided into one lot

4. Estimated cost

The estimated cost of the operation following preliminary studies is **teethen millions (20 000 000) CFA Francs.**

5. Estimated execution deadline

The maximum time frame provided for by the Project Owner or Delegated Project Owner for the execution of works subject of this invitation to tender is **three (03) months**. This time frame shall run from the date of notification of the administrative order to commence the services.

6. Participation and origin

Participation in this invitation to tender is open to companies of Cameroonian Nationality which possess the required legal, financial and technical abilities.

7. Funding

The works under this invitation to tender shall be financed by Public Investment Budget of Financial year 2025, budget head No.

8. Bidding method

The mode of submission selected for this consultation is offline.

9. Bid bond

Each bidder must include in his administrative documents, a hand-endorsed bid bond, issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of finance to issue bonds for public contracts and whose list appears in document 14 of the Tender File (TF), of an amount off (400 000) CFA francs for each lot, if applicable. It is not more than 2% of the estimated cost of the contract all taxes inclusive (ATI), in accordance with the Order in force and valid up to thirty (30) days beyond the initial date limit of the validity of bids.

10. Consultation of Tender File

The hard copy of the file may be consulted free of charge during working hours in the General Secretary of Hilé-Alifacouncil, P.O. Box, telephone, fax, e-mail)

11. Acquisition of tender file

The hard copy of the file may be obtained from General Secretary of Hilé-Alifacouncil (P.O. Box, telephone, fax, e-mail)] as soon as this notice is published against payment of a non-refundable sum of (20 000) CFA Francs.

12. Submission of bids

Each bid shall be drafted in English or French for submission off line, the offer in seven (7) copies including the original and six (6) copies marked as such, should reach the service of General Secretary of Darak Council not later than 28/02/2025 at (1) o'clock PM and should carry the indication:

OPEN NATIONAL INVITATION TO TENDER N° 015 /ONIT/DARAK-C/ITB/2025

Project Owner : MINEPIA

Contract Authority: Mayor of DARAK

TB: Internal Tender's Board of DARAK

of 31/01/2025

Subject of the Invitation to tender : to construction the aire d'abattage of Darak Ile, in DARAK council Logone and Chari Division, Far North Region

"To be opened only during the bid-opening session"

13. Admissibility of bids

The administrative documents, the technical offer and the financial offer must be placed in separate envelopes and submitted in a sealed envelope.

The Project Owners shall not accept:

- Bids bearing information on the identity of the tenderers;
- Bids submitted after the closing date and time for submission of bids;
- Envelopes without indication on the identity of the Invitation to Tender;
- Bids non-compliant with the bidding mode;
- Failure to comply with the number of copies specified in the RPAO or offer in copies only;

Any incomplete offer in accordance with the prescriptions of the Tender File shall be declared inadmissible. Especially the absence of a bid bond issued by a financial body or institution approved by the Minister in charge of Finance to issue bonds for public contracts or the failure to comply with the model documents of the Tender File shall lead automatically to the rejection of the bid without any other procedure. A bid bond submitted but not relating to consultation concerned shall be considered as absent. A bid bond presented by a bidder during the bid opening session shall not be accepted.

14. Opening of bids

The bid shall be opened in single phase and shall take place on 28/02/2025 at 2 PM o'clock by the Tenders Board attached to the Darak Council.

Only tenderers may attend this opening session or be represented by a person of their choice, duly authorised, even in case of a group of companies.

Under pain of being rejected, the required administrative documents must be submitted in originals or copies certified by the issuing service or the relevant administrative authority, in accordance with the provisions of the Special Regulations of the invitation to tender.

They shall be no later than 3 (three)

months old from the original deadline for the submission of tenders or must have been issued after the date of signature of the Tender Notice. In case of absence or non-conformity of a document in the administrative file during the opening of bids, after a 48 (forty-eight) hours deadline granted by the Board, the file shall be rejected. The opening of bids must take place no later than one hour after the deadline for receipt of tenders set out in the Tender File.

15. Evaluation criteria

[Evaluation criteria are of two types: the eliminatory criteria and essential criteria. No criterion can be eliminatory and essential at the same time.]

15.1 Eliminatory criteria

The eliminatory criteria set the minimum conditions to be fulfilled in order to be admitted to evaluation following the essential criteria. They should not be the subject of notation. The failure to comply with these criteria shall lead to the rejection of the bidder's offer.

The eliminatory criteria include:

- Absence of bid bond at the opening of bids;
- Failure to submit, beyond the 48 (forty-eight) hours deadline after the opening of bids, a document of the administrative file deemed non-compliant or absent (except the bid bond);
- False declarations, fraudulent schemes or forged documents;

- Absence of the sworn statement for not having abandoned contracts during the last three years;
- Absence of a quantified unit price in the financial offer;
- Absence of own or hired minimum equipment (to be specified by the Project Owner);
- Absence of an element in the financial offer (submission, BPU, DQE);
- Absence of integrity charter dated and signed
- Absence of the dated and signed commitment statement to comply with environmental and social clauses.

15.2 Essential criteria

Essential criteria are the fundamental or key ones that will help to measure the financial and the technical capacity of candidates to execute the services subject of the tender. They should be determined depending on the nature and the content of the services to be executed.

It is necessary to clearly specify the modalities for validating a criterion from the number of sub-criteria to be respected

The essential criteria for the qualification of bidders shall focus especially on:

- Presentation of bid;
- Bidder's references;
- Financial capacity; (Access to a line of credit or other financial resources, turnover, attestation of financial solvency);
- Personnel qualification and experience;
 - Logistic means,
- Methodology.

16. Award of contract

The Project Owner or the Delegated Project Owners shall award the contract to the bidder whose bid meets the required technical and financial qualification criteria and whose offer was evaluated as the lowest by including as the case maybe, the rebates proposed (In case of allotment, specify the maximum number of lots a candidate may be awarded)

17. Duration of validity of bids

Bidders shall remain committed to their bids for 60 days from the initial deadline set for the submission of bids.

18. Further information

Additional information may be obtained during working hours from the General Secretary of Hilé-Alifacouncil SIGAMP telephone, 694 40 17 57

19. Fight against corruption and malpractices

For any denunciation of corruption attempt practices, facts or acts, please call the National Anti-Corruption Commission (NACC) on 1517, the Authority in charge of Public Contracts (MINMAP) (SMS or call) on (+237) 673 20 57 25 and 699 37 07 48, the ARMP on 22201696 or the PO on 694 40 14 57

DARAK, le _____
The Mayor of DARAK
(Contracting Authority)

COPIES TO:

- ARMP (for publication into JDM)
- DDMPC/LC (for information)
- PRESIDENT ITB/HAL (for information)
- NOTICE BOARD;
- CHRONOS/ARCHIVES

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 015/AONO/C-DARAK/CDPM/2025

Maître d'Ouvrage : Maire de la commune de DARAK

CPM : Commission Interne de Passation des Marchés Publics de DARAK

Exercice budgétaire : 2025

Du 31/01/2025

Objet de l'Appel d'Offres : Travaux de construction d'une aire d'abattage à Darak -Ile , dans la commune de Darak, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025, le Maire de la commune de Darak, Autorité contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les Travaux de construction d'une aire d'abattage à Darak Ile, dans la commune de Darak, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

2.Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Travaux préparatoires et études ;
- Terrassement et fondations ;
- Fondation;
- Menuiserie métallique

3.Tranches/Allotissement

Les travaux sont subdivisés en un seul lot.

4.Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de **Vingt millions (20 000 000) FCFA**.

5.Délai prévisionnel d'exécution

Le délai maximum prévu pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois**. Ce délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

6.Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte aux entreprises ayant une expérience avérée dans l'exécution des projets dans le domaine routier. La participation sous forme de groupement est admise à condition que le Chef de file soit désigné et que les attributions spécifiques de chaque membre ressortent clairement.

7.Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'exercice 2025 sur la ligne d'imputation budgétaire :.....

8.Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour ce dossier d'appel d'offres est hors ligne.

9.Cautionnement de soumission

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission, acquitté à la main, délivré par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre chargé des Ponts, Routes et Travaux Publics, dont la liste figure dans la pièce 14 du DAO et dont le montant s'élève à Quatre cent mille (400 000) francs CFA, il est à plus égal à 2% du coût prévisionnel toutes taxes comprises (TTC) du marché et valable jusqu'à trente (30) jours à compter de la date initiale de validité des offres. L'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou un organisme financier de première catégorie autorisé par le Ministère chargé des Finances à

- émettre des cautions dans le cadre des marchés publics, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier physique peut être consulté gratuitement au Secrétariat Général de la commune de Darak téléphone 694401457 dès publication du présent avis.

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenue au Secrétariat Général de la commune de Darak, téléphone 694 40 14 57 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable des frais d'achat du DAO Vingt mille (20 000) Francs CFA, payable à la Recette Municipale de Darak

12. Remise des offres

Pour la soumission hors ligne, l'offre en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir au Secrétariat Général de la commune de Darak au plus tard le 28/02/2025 dès réception des offres à 13 heures et devra porter la mention :

"Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N° 015 /AONO/C-DARAK /CDPM/2025 Du

31/01/2025

Maître d'Ouvrage : Maire de la commune de DARAK

CPM : Commission Interne de Passation des Marchés Publics de DARAK

Exercice budgétaire : 2025

Objet de l'Appel d'Offres : Travaux de construction d'aire d'abattage à Darak Ile, dans la commune de DARAK, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord

"A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement"

13. Recevabilité des plis

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous pli scellé. Seront irrecevables:

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non-conformes au mode de soumission.
- Les plis sans indication de l'identité de l'Appel d'Offres ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le RPAO ou offre uniquement en copies;

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par un organisme ou une institution financière agréée par le Ministre en charge des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces du Dossier d'Appel d'Offres, entraînera le rejet pur et simple de l'offre sans aucun recours.

Une caution de soumission produite mais n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission présentée par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fait en un temps et aura lieu le 28/02/2025 à 14 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés de Darak, dans la salle de réunion de la commune de Darak.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée même en cas de groupement d'entreprises.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être reproduites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente, conformément aux dispositions du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis de l'Appel d'Offres.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordées par la Commission, l'offre sera rejetée.

L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limitée de réception des offres fixée dans le Dossier d'Appel d'Offres.

15. Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels. Un critère ne peut être à la fois éliminatoire et essentiel.

15.1 Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les

* critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet d'une notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment:

- de l'absence du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis;
- de la non-production au-delà du délai de 48 heures après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis, (excepté le cautionnement de soumission);
- des fausses déclarations, manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiées;
- de l'absence de déclaration sur l'honneur de non-abandon des chantiers au cours des trois dernières années;
- l'absence d'un prix unitaire quantifié dans l'Offre financière ;
- de l'absence d'un élément de l'offre financière (la soumission, les BPU, le DQE) ;
- de l'absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- de l'absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée ;

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations, objet de l'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur:

- la présentation de l'offre ;
- les références du soumissionnaire ;
- la capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière) ;
- la qualification et l'expérience du personnel ;
- les moyens logistiques ;
- la méthodologie.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribue le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requis et dont l'offre est évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les remises proposées.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 60 jours à partir de la date limite initiale fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au Secrétariat Général de la commune de DARAK, téléphone 694 40 14 57

19. Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONACA au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 205 725 et 699 370 748, l'ARMP au numéro 2220 1696 ou le MO au numéro 694 40 14 57

Copies:

- ARMP (pour publication au JDM)
 - DDMAP/LC (pour information)
 - PRESIDENT CIPM/LC (pour information)
 - CHRONOS/ARCHIVES
- AFFICHAGE

DARAK, le 31 JAN 2025
Le Maire de la commune de DARAK
(Autorité Contractante)

ALI RAMAT